

CHARTRE ROMAIN JACOB

Unis pour l'accès aux soins des personnes en situation de handicap
(signée le 16 décembre 2014)

Article 1 :
Valoriser l'image
que la personne
en situation de
handicap perçoit
d'elle-même

Article 2 :
Valoriser
l'accompagnement

Article 3 :
Exprimer
les besoins

Article 4 :
Intégrer
la santé au
parcours de vie des
personnes en
situation de
handicap

Article 5 :
Construire
une culture
professionnelle
commune

Article 6 :
Coordonner
le parcours
de santé

Article 7 :
Organiser
l'accès aux
soins et à
la prévention

Article 8 :
Faciliter et
développer
l'accès aux soins
ambulatoires

Article 9 :
Prévenir et
adapter
l'hospitalisation
avec ou sans
hébergement

Article 10 :
Améliorer
la réponse
aux urgences
médicales

Article 11 :
Faciliter
le recours aux
technologies
de l'information
et de la
communication

Article 12 :
Mettre en œuvre
et évaluer
la charte

